



ATTESTATION DE NON ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont, atteste que le dispositif municipal d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) a pris fin le 31 décembre 2020, et que, depuis le 1^{er} janvier 2021, aucune subvention n'est versée aux particuliers au titre de l'acquisition d'un VAE.

Fait pour valoir ce que de droit,

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne

